

De 10 à 35,7 tonnes de cocaïne saisies en 3 ans, sur fond de casse-tête juridique

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

13 janvier 2026



L'information a été rendue publique ce 12 janvier sous l'intitulé « retour sur la saisie du 14 décembre ». Ce jour-là, la Marine nationale française a procédé à une saisie de 4,2 tonnes de cocaïne en pleine mer. Un coup de filet qui s'inscrit dans une tendance lourde : le trafic de cocaïne ne cesse de croître et les saisies dans la zone Antilles aussi. Les chiffres sont vertigineux : 10 tonnes de cocaïne interceptées en 2023, 28,3 tonnes saisies en 2024, et nouveau record avec 35,7 tonnes pour l'année 2025.

Comme pour se démarquer des méthodes étasuniennes elles-mêmes hors la loi en matière de lutte contre le narcotrafic (N.D.L.R. l'administration Trump bombarde en pleine mer des navires suspects), le communiqué

détaille plus particulièrement la complexité juridique dans laquelle s'inscrivent ces interceptions. « Agissant dans le cadre de la convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes » raconte le communiqué, « l'équipe de visite est montée à bord du navire de pêche dans des conditions de mer particulièrement difficiles et y a constaté la présence de nombreux ballots suspects. »

Tout commence ce 14 décembre par l'interception de ce « bateau de pêche naviguant sans pavillon en océan Atlantique ». L'affaire se complique lorsque le capitaine présente des documents d'immatriculation polonaise, tandis que « la Grèce a parallèlement informé la France que ce navire naviguait sous pavillon grec ». L'opération ne peut se poursuivre légalement qu'« avec l'accord des autorités grecques et polonaises » détaille le communiqué. La fouille dévoile 138 ballots de cocaïne pour un poids total de plus de 4 200 kilogrammes.

Le navire et sa cargaison illicite ont été ramenés à Fort-de-France (Martinique) où l'enquête judiciaire est confiée à l'Office antistupéfiants des Caraïbes. L'intervention du département de la coopération internationale opérationnelle de la direction nationale de la police judiciaire a permis l'articulation des procédures française et grecque et « l'interpellation de 5 membres d'une organisation criminelle structurée importatrice de cocaïne, dont la tête de réseau » conclut le communiqué.

L'intervention extraterritoriale rendue nécessaire “dans un but de préservation des preuves et d'efficacité et de cohérence de la réponse judiciaire” illustre dans le même temps le manque de ressources déployées localement, qui fragilise les actions menées.

Derrière le triomphalisme officiel, un constat reste tu : ces succès opérationnels, aussi spectaculaires soient-ils, se heurtent à la sous-dotation chronique des moyens alloués à la lutte antidrogue dans la zone caraïbe. Exposer les résultats permet de rendre compte à la population de

l'efficacité de l'action publique. Mais derrière le récit se dessine également un rappel aux décideurs politiques : les militaires et policiers prouvent qu'ils peuvent travailler fort, mais qu'ils le feraient d'autant plus avec les moyens à la hauteur de l'enjeu.

L'info n'a pas de prix, mais elle a un coût. Vous venez de lire un article en accès libre. Pour que perdure un journalisme de qualité, abonnez-vous ici ou, si vous préférez, faites un don ici.